

PROGRAMME DE BOURSES POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANTS (TEACHER FELLOWSHIP PROGRAM) 2025-26

Description du programme:

Le Programme de bourses pour le personnel enseignant (Teacher Fellowship Program) s'adresse aux enseignant.e.s des écoles publiques de Terre-Neuve-et-Labrador qui souhaitent améliorer leur maîtrise du français. La bourse est accordée à des enseignant.e.s pour une ou deux sessions dans des établissements postsecondaires francophones au Canada, en milieu francophone, à temps plein.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la personne candidate doit :

- au moment de la demande, être citoyen canadien ou avoir été légalement admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration ;
 - avoir la résidence permanente dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- REMARQUE :** La personne candidate provenant d'autres provinces ou territoires doivent avoir travaillé à Terre-Neuve-et-Labrador pendant au moins un an immédiatement avant le début du programme universitaire ;
- fréquenter à temps plein un établissement postsecondaire canadien accrédité, situé en milieu francophone au Canada (voir la remarque ci-dessous) ;
 - suivre uniquement des cours crédités ;
 - s'inscrire uniquement à des cours dont la langue d'enseignement est le français.

REMARQUE : Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que les cours sont disponibles en français ;

- détenir un brevet d'enseignement valide de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- avoir enseigné un minimum de 50 jours à Terre-Neuve-et-Labrador pendant l'année scolaire 2024-2025.

REMARQUE : Cela n'inclut pas la réalisation d'un stage ;

- s'engager à revenir enseigner dans le système scolaire public (maternelle à 12^e année) de Terre-Neuve-et-Labrador durant l'année scolaire 2026-2027.

REMARQUE : Si une personne candidate reçoit une bourse et ne revient pas enseigner à Terre-Neuve-et-Labrador en 2026-2027, la personne devra rembourser les fonds reçus. Les personnes candidates devront fournir au ministère de l'Éducation une preuve de leur retour dans la province et de leur emploi dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année pour l'année scolaire 2026-2027.

Date limite et sélection

- La date limite de réception des demandes est le **23 mai 2025 à 16h30** (heure de Terre-Neuve).
- Les personnes candidates seront informées de l'état de leur demande par courriel peu de temps après.
- Les bourses seront attribuées par tirage au sort informatisé, si nécessaire.
- Les demandes reçues après la date limite seront placées à la fin de la liste d'attente.
- Si une personne candidate décide d'annuler tout ou une partie de la bourse, il doit communiquer immédiatement avec la Division des programmes et services. Cette annulation doit ensuite être confirmée par écrit.

Administration

Les documents suivants doivent accompagner toute demande :

- Formulaire de demande dûment rempli ;
- Formulaire d'attestation du statut d'enseignant rempli par votre employeur (NL Schools ou CSFP) ;
- Une copie d'une preuve de citoyenneté canadienne ou une preuve d'admission légale au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration.
- Un certificat de naissance constitue une pièce justificative acceptable pour les candidats nés au Canada.

REMARQUE : Les demandes et tous les autres documents requis doivent être soumis par le biais du formulaire Google à la Division des programmes et services. Tous les documents doivent être en format PDF.

Financement

L'attribution de l'aide financière aux personnes candidates retenues dans le cadre de ce programme est soumise à la disponibilité des fonds. Le personnel enseignant répondant aux critères d'admissibilité peuvent se voir attribuer une bourse d'un montant maximal de **25 000 \$ par année universitaire** (12 500 \$ par semestre).

Paiement

- Un premier paiement de 12 500 \$ sera émis dès la réception du formulaire de certification de présence d'automne dûment rempli, fourni par la Division des programmes et services.
- Un second paiement de 12 500 \$ sera émis dès la réception du formulaire de certification de présence d'hiver dûment rempli, fourni par la Division des programmes et services, et qui doit être accompagné d'un relevé de notes officiel du semestre d'automne indiquant que l'étudiant a réussi un minimum de quatre cours.

T4A

- Les formulaires T4A seront émis aux bénéficiaires par le ministère de l'Éducation. Les revenus provenant des bourses et des subventions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu. Il est de votre responsabilité de déterminer le montant de l'exemption auquel vous pourriez avoir droit. Des informations sur les étudiants et les revenus sont disponibles [ici](#).
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) [ici](#).

Pour des informations supplémentaires, contactez :

Voyages scolaires et bourses
Division des programmes et services
Ministère de l'Éducation
C.P. 8700, St. John's, T.-N.-L. A1B 4J6

Par courriel : fellowships@gov.nl.ca

Pour plus d'informations concernant les programmes de bourses/bourses d'études, veuillez aussi consulter notre [site web](#).

REMARQUE : Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que la demande est soumise au moyen du formulaire Google au service des Programmes et services avant la date limite.

Les fonds pour ce programme sont fournis dans le contexte de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.